



16 novembre 2010

Réseau Sortir du Nucléaire

**9 rue Dumenge
69004 LYON**

Le Directeur de l'Etablissement de La Hague

Objet : ***Transport de déchets vitrifiés allemands***

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier reçu le 21 octobre dernier, nous vous prions de trouver, ci-après, dans les délais fixés par le décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs auquel la loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire du 13 juin 2006 renvoie, les réponses à vos questions concernant le transport de conteneurs de déchets nucléaires vitrifiés parti du terminal ferroviaire de Valognes le 5 novembre 2010.

Avec ce 11ème transport à destination de l'Allemagne, 90% des déchets provenant des combustibles usés allemands après traitement ont désormais été retournés. Il s'inscrivait dans le cadre de la loi française et de l'accord intergouvernemental franco-allemand du 19 décembre 2008 relatif au retour imposé des déchets issus des combustibles usés étrangers dans leur pays d'origine après traitement en France. Ce transport comme les précédents a, bien entendu, été réalisé dans des conditions de sécurité et de sûreté optimales et dans le respect absolu de la réglementation.

Par ailleurs, permettez nous de nous étonner de l'attitude doublement paradoxale consistant, d'une part à protester contre une opération de retour de déchets nucléaires vers leur pays d'origine, d'autre part à dénoncer la prétendue dangerosité d'un transport par des actions susceptibles d'en altérer la protection et de mettre en péril la sécurité des manifestants comme celles des personnes en charge de son bon déroulement.

....

A toutes fins utiles, nous vous informons que dans le cadre de notre politique de transparence, les données concernant les volumes de combustibles usés étrangers présents dans notre usine de La Hague ainsi que le calendrier prévisionnel de leur traitement sont disponibles sur le site internet d'AREVA.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jean-Jacques Dréher



Réponses aux questions :

- Quel est le nombre de colis CSD-V transportés ?
Le transport était constitué de 11 emballages contenant chacun 28 CSD-V soit un total de 308 CSD-V.
- Quelle est l'activité radiologique moyenne des colis CSD-V ?
Activité totale (Alpha + bêta/Gamma) moyenne par CSD-V : $1,27 \cdot 10^{16}$ Bq
- Quelle est l'activité radiologique moyenne des colis CSD-V en émetteur alpha ?
Activité totale (Alpha) moyenne par CSD-V : $2,96 \cdot 10^{14}$ Bq
- Quelle est l'activité radiologique moyenne des colis CSD-V en émetteur bêta/gamma vie courte ?
Activité totale (Bêta/Gamma vie courte) moyenne par CSD-V : $1,24 \cdot 10^{16}$ Bq
- Quelle est l'activité radiologique moyenne des colis CSD-V en émetteur bêta/gamma vie longue ?
Activité totale (Bêta/Gamma vie longue) moyenne par CSD-V : $1,25 \cdot 10^{12}$ Bq
- Quelle est la puissance thermique par CSD-V ?
 $1,55$ kW en moyenne par CSD-V